Drame de Furiani : l'Assemblée nationale vote pour un jour sans match de foot les 5 mai

jeudi 13 février 2020, par Thémis

Il y a 20 ans, l'effondrement d'une tribune du stade de Furiani en Corse tuait 18 personnes et en blessait 2 300.

L'Assemblée nationale a voté jeudi pour qu'aucun match de football professionnel ne soit joué les 5 mai en France, en hommage aux victimes de la catastrophe du stade de Furiani, qui avait fait 18 morts le 5 mai 1992.

Portée par le député corse Michel Castellani (Libertés et territoires), la proposition de loi a été adoptée en première lecture à la quasi-unanimité et doit maintenant être examinée par le Sénat.

85 voix pour

Elle a obtenu un soutien de tous les bancs politiques avec 85 voix pour, une abstention et un vote contre de la députée LREM Anne-Christine Lang, au motif qu'il n'appartenait pas aux députés de « légiférer sur l'émotion ».

Le 5 mai 1992, avant le coup d'envoi de la demi-finale de Coupe de France entre Bastia et l'Olympique de Marseille, l'effondrement de la partie haute d'une tribune provisoire du stade de Furiani avait causé la mort de 18 personnes et fait plus de 2 300 blessés. Depuis plus de 25 ans, le collectif des victimes et leurs familles réclame l'interdiction des matches le 5 mai, face aux réticences de la Ligue et de la Fédération, gênées dans l'organisation de leurs compétitions.

La proposition de loi prévoit de modifier le code du sport pour « qu'aucune rencontre ou manifestation sportive » de Ligue 1, de Ligue 2, de Coupe de France et du Trophée des Champions ne soit jouée le 5 mai. Pour le football amateur, les députés ont aussi voté des amendements en faveur de l'organisation d'une minute de silence et du port d'un brassard noir les 5 mai.

Publié le 13/02/20 par SudOuest